



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :**

49

**Présents :**

42 jusqu'à 18h50, puis 43

**Votants :**

46 jusqu'à 18h50, puis 47

**Secrétaire de séance :**

Jean LOMENECH

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
<b>QUERRIEN :</b>	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Joël DERRIEN
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Roger COLAS

**ABSENTS EXCUSES :**

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

**POUVOIRS :**

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)

Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)

Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-031

**VIE COURANTE**  
**14- EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Interconnexion d'eau potable entre les installations de Quimperlé et celles de Riec/Bélon : approbation du projet et demandes de subventions**

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable du Finistère de 2014 a retenu, pour le secteur Quimperlé - Concarneau, différentes actions majeures à engager, parmi lesquelles figure la sécurisation de l'axe Concarneau - Pont-Aven - Riec/Bélon - Quimperlé, afin de réduire le déficit théorique des ressources de Quimperlé en situation d'étiage, de favoriser le maillage du territoire et de répondre à la sécurisation de Riec/Bélon et de Concarneau.

Dans ce cadre, en 2017 et 2018, une étude de faisabilité complétée par une étude faune, flore, habitats naturels, sous maîtrise d'ouvrage portée par le Syndicat Mixte de Production d'eau de Quimperlé, a permis de retenir le tracé de cette interconnexion, ainsi que le dimensionnement d'une canalisation de 12 700 m et des 2 stations de pompage à construire au Zabrenn sur Quimperlé et à Keradennec sur Riec/Bélon.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 3 030 000 € HT, comprenant les travaux, les honoraires d'études diverses et de maîtrise d'œuvre, ainsi que les indemnités relatives à l'instauration de servitudes de passage en terrains privés.

Cette opération est inscrite au contrat de territoire et son financement possible est donné ci-dessous :

Financier	Montant HT subventionnable	Taux	Montant HT
Etat - DETR	3 030 000 €	13,2 %	400 000 €
Département	3 030 000 €	14,8 %	448 440 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>	3 030 000 €	28 %	<b>848 440 €</b>
<b>Autofinancement</b>		72 %	<b>2 181 560 €</b>
<b>Total de l'opération</b>			<b>3 030 000 €</b>

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER ce projet d'interconnexion d'eau potable entre les installations de Quimperlé et celles de Riec/Bélon ;
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions DETR et du Département.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE ce projet d'interconnexion d'eau potable entre les installations de Quimperlé et celles de Riec/Bélon ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions DETR et du Département.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC